



Réunion du Conseil syndical

Du

Procès-verbal du 4 avril 2024

Le 4 avril deux-mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil syndical du R.P.I. en Pays d'Arthez, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Marie-France LECOMTE.

Présents : Marie-France LECOMTE, Michèle LAHOURCADE, Cyrille BOIRON, Stéphanie ETCHEVESTE, Emilie DUTRIPON, Hubert PERON, Aboubacar DIALLO, Geneviève DARZACQ, Maryse PAYBOU, Thérèse PORLIER, Hervé LAFITTE.

Absents/excusés :

Secrétaire de séance : Stéphanie ETCHEVESTE

A l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Examen et vote du compte de gestion (*délibération*)
- Examen et vote du compte administratif 2023 (*délibération*)
- Affectation des résultats (*délibération*)
- Examen et vote du budget primitif 2024 (*délibération*)

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité

Délibération 2024-02 : Examen et vote du compte de gestion

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité

Délibération 2024-03 : Examen et vote du compte administratif 2023

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Syndical s'est réuni sous la présidence de Mme Michèle LAHOURCADE, Vice-présidente (la Présidente s'étant retirée comme il se doit au moment du vote),

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	5 134,73
	Réalisé :	2 819,08
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	5 134,73
	Réalisé :	4 172,73
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	242 790,97
	Réalisé :	213 519,95
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	242 790,97
	Réalisé :	254 848,91
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 353,65
Fonctionnement :	41 328,96
Résultat global :	42 682,61

Le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2024-04 : Affectation des résultats

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Madame Marie-France LECOMTE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 4 avril 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	20 078,99
- un excédent reporté de :	21 249,97
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	41 328,96
- un excédent d'investissement de :	1 353,65
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	1 353,65

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	41 328,96
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	41 328,96
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 353,65

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

Délibération 2024-05 : vote du budget primitif 2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Mme Marie-France LECOMTE,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 1 815,65

Recettes : 1 815,65

Fonctionnement

Dépenses : 238 175,96

Recettes : 238 175,96

Le budget primitif 2024 est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Actions depuis la dernière réunion : changement du tapis à l'entrée de l'école de Cescau. il faudra également prévoir de changer le linoléum devant le tableau dans la classe de Mme Lafargue.
- Madame la Présidente nous fait un résumé de la réunion qui s'est déroulée à Idron, menée par Monsieur le sénateur Max Brisson.
- A venir : Michèle Lahourcade assistera à une réunion d'arbitrage sur les formations proposées par le CNFPT pour le secteur Béarn des Gaves à Mourenx.
- Règlement de la cantine : peut-être le revoir car un prévisionnel de 130 enfants est envisagé pour la rentrée de septembre 2024.
- Réflexion sur la révision du règlement intérieur du personnel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h27.

La Présidente, Marie-France LECOMTE	Secrétaire de séance
-------------------------------------	----------------------